

pas paru au palais comme porteurs d'adresses au trône, pour l'assurer de le soutenir de leurs vies & de leurs fortunes. En conséquence de la déclaration de guerre faite par la France contre ce pays, le conseil-privé, en présence de S. M., a délivré un ordre, signé par tous les membres au nombre de 16, pour permettre légalement à tout vaisseau, soit de la flotte royale, soit de lettres de marque ou autres, ainsi qu'à tous sujets Britanniques, d'user de représailles à l'égard des François. Cette ordonnance tiendra lieu d'une déclaration de guerre formelle. L'amirauté accorde des commissions à quiconque en demande, & nos armateurs ont déjà pris plusieurs bateaux à rames, chargés d'individus ennemis armés. La presse des matelots va son train, & les travaux pour équiper la grande flotte, se pouffent avec une vigueur extraordinaire. Cette flotte sera si nombreuse, qu'il y aura 6 vaisseaux à pavillon d'amiral.

Le 17 de ce mois, la cour reçut des dépêches de milord Auckland, son ambassadeur à la Haye. Elles annonçoient l'entrée hostile du général Dumourier avec une armée Française sur le territoire des Provinces-Unies, le prochain investissement de Breda, peut-être celui de quelques autres places frontières, & toutes les apparences des efforts les plus extrêmes, que les François feroient dans leur position actuelle, pour pénétrer, à travers les inondations à former, jusques dans le cœur de la province de Hollande. Sur des informations aussi sérieuses & aussi pressantes, le conseil